

DECISION

Décision DAS-2025-13 portant attribution de subvention à l'association
des Musiciens de l'INSA de Rouen (AMIR)

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le code de l'éducation, notamment en ses article L715-2 et L715-3,
- Vu le code de l'éducation, notamment en ses article L841-5 et L841-11,
- Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation
- Vu les circulaires du 3 novembre 2011 et du 21 mars 2019 relatives à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus
- Vu la délibération n°2020-03-06 du conseil d'administration de l'INSA Rouen portant délégation de pouvoir au directeur,
- Vu la demande de subvention présentée par l'association des Musiciens de l'INSA de Rouen en date du 25 septembre 2025,
- Vu l'avis de la commission projet (FSDIE) en date du 25 septembre 2025

DECIDE

Article 1

Une aide d'un montant de mille cinq cents euros (1 500 €) est attribuée à l'association des Musiciens de l'INSA de Rouen sur le budget 2025 pour les projets suivants

- Week-End des Zikets 2025

Article 2

L'association des Musiciens de l'INSA de Rouen remettra un bilan moral et financier de son action à l'issue du projet (ou un bilan intermédiaire si le projet n'est pas encore terminé mais que la subvention a été utilisée) au plus tard le 30 novembre 2025 à la direction des formations et de la vie étudiante.

A Saint Etienne du Rouvray, le 17 octobre 2025

Le Directeur de l'INSA Rouen



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA